

Jeunesse et Sports

REF : DJS2013029

Signataire : SRC/ML

Séance du Conseil Municipal du 05/09/2013

RAPPORTEURS : Daniel GARNIER - Djamila KHELAF

OBJET : Signature de la convention annuelle d'objectifs entre la Commune d'Aubervilliers et les associations retenues pour la mise en place des ateliers périscolaires à compter de septembre 2013 dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires

EXPOSE :

La ville d'Aubervilliers met en œuvre l'aménagement des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2013 avec la volonté d'accueillir les enfants d'âge maternel et élémentaire des 32 écoles de la ville et de leur proposer des activités périscolaires de qualité dans les domaines notamment de la culture, du sport, de l'éducation à l'altérité, de l'éducation à la citoyenneté...

L'objectif est de favoriser l'épanouissement de l'enfant, développer le goût de l'apprentissage, créer les conditions d'une socialisation harmonieuse et aider à lutter contre les inégalités et les discriminations de toutes natures

Dans ce contexte, la ville s'est appuyée prioritairement sur les ressources locales existantes et le dynamisme des associations en lançant un appel à projets en mai 2013.

Par délibération du 4 juillet 2013, le Conseil Municipal a approuvé le principe du partenariat entre la commune et les associations retenues par la commission de sélection des projets.

Ce partenariat doit être formalisé par voie de convention.

La présente convention prévoit les modalités d'intervention et de versement de la subvention allouée à chaque association et comprend :

- une convention annuelle d'objectifs entre la commune et chaque association pour définir les modalités de coopération.
- une fiche précisant les modalités de mise en œuvre de l'action par l'association

Les activités périscolaires sur ce nouveau temps 14h30/16h se dérouleront dans les locaux scolaires ou dans un lieu extérieur affecté à l'activité (maisons de l'enfance, maisons de jeunes, conservatoire, médiathèques, centre sociaux...).mis à disposition par la commune aux associations. La Commune mettra également à disposition de l'association du matériel approprié.

Chaque association s'engage à prendre en charge les groupes d'enfants en respectant le taux d'encadrement réglementaire soit 1 adulte pour 12 enfants en maternelle et 1 adulte pour 15 enfants en élémentaire, les normes de sécurité et l'âge des enfants pour la mise en œuvre des activités.

Elle s'engage, par ailleurs, à produire à la Commune l'ensemble des justificatifs, dans les délais impartis, qui sont détaillés dans les articles 6 et 7 de la présente convention. Un bilan quantitatif et qualitatif de la mise en œuvre de l'action. doit être fourni au plus tard un mois après son terme .

La Commune procédera conjointement avec l'association à une évaluation des actions chaque trimestre sous forme d'une réunion

La Commune accompagnera chaque association à travers le versement d'une subvention correspondant à l'activité déployée sur le trimestre qui sera réparti selon les modalités précisées dans l'article 5 de la convention.

Toute modification des termes de ladite convention fera l'objet d'un avenant entre les deux parties..

La présente convention est conclue pour l'année scolaire 2013/2014.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention du partenariat entre la Commune d'Aubervilliers et les associations dont la liste est annexée, pour la mise en place des ateliers périscolaires à compter de septembre 2013, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

**Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports /
Direction de la Jeunesse et des Sports**

Jeunesse et Sports

REF : DJS2013029

Signataire : SRC/ML

OBJET : Signature de la convention annuelle d'objectifs entre la Commune d'Aubervilliers et les associations retenues pour la mise en place des ateliers périscolaires à compter de septembre 2013 dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi du 5 juin 2013 sur le refondation de l'école de la République ;

Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 sur la réforme des rythmes scolaires ;

Vu l'appel à projets lancé par la commune d'Aubervilliers au mois de mai 2013 en direction des associations pour la mise en place d'activités périscolaires ;

Vu les avis favorables de la commission d'examen des projets du 13 juin 2013 en retenant 90 projets portés par 70 associations ;

Vu la délibération n° 193 du Conseil Municipal du 4 juillet 2013 approuvant le principe du partenariat entre la Commune d'Aubervilliers et les associations retenues dans le cadre de l'appel à projets pour la mise en place des ateliers périscolaires dans la cadre de la réforme des rythmes scolaires ;

Vu les projets de convention annuelle d'objectifs entre ces dites associations et la Commune d'Aubervilliers pour définir les modalités de coopération ;

Considérant la volonté de la Commune de s'appuyer prioritairement sur les ressources locales existantes et le dynamisme des associations pour la mise en place d'activités périscolaires en direction des enfants des 32 écoles de la ville, à compter de septembre 2013, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires ;

A la majorité des membres du conseil les groupes " Union du Nouvelle Aubervilliers" et "Aubervilliers en Marche pour le Changement" s'étant abstenus

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat entre la Commune d'Aubervilliers et les associations dont la liste est jointe pour la mise en place des ateliers périscolaires à compter de septembre 2013, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

APPROUVE l'attribution, au titre de l'année 2013, des subventions de fonctionnement suivantes :

Nom de l'association	Imputation budgétaire					Montant
	service	nature	fonction	action	dispositif	
CMA JUDO JUJITSU	401	6574	255	CMAJUDO	RYTHSCOL	4 707
CMA TENNIS	401	6574	255	CMTENNIS	RYTHSCOL	1 970
CMA HAND BALL	401	6574	255	CMAHAND	RYTHSCOL	5 600
CMA GYMNASTIQUE	401	6574	255	CMAGYM	RYTHSCOL	5 600
CMA ESCRIME	401	6574	255	CMAESCRI	RYTHSCOL	11 600
XTREM'SPORTS	401	6574	255	XTREMSPO	RYTHSCOL	4 480
INDANS'CITE	401	6574	255	INDANSCI	RYTHSCOL	12 270
CMA ECHECS	401	6574	255	CMAECHEC	RYTHSCOL	5 507
CMA CYCLISME 93	401	6574	255	CMACYCLE	RYTHSCOL	6 440
OMJA	400	6574	255	OMJA	RYTHSCOL	7 100
A l'écoute de la nature	306	6574	255	ECOUTNAT	RYTHSCOL	9 216
Abeille-Tivillarienne	306	6574	255	ABEILLE	RYTHSCOL	2 040
Atelier Barbouille	705	6574	255	BARBOUIL	RYTHSCOL	4 831
Atelier Kuso	705	6574	255	KUSO	RYTHSCOL	28 376
Auberfabrik	705	6574	255	AUBERFAB	RYTHSCOL	758
Chats des rues	306	6574	255	ACR	RYTHSCOL	3 120
CIDFF 93	400	6574	255	CIDFF	RYTHSCOL	2 880
Collectif Maquis' arts et Cie	705	6574	255	MAQUISAR	RYTHSCOL	7 840

Comité départemental MNLE 93	400	6574	255	MNLE93	RYTHSCOL	1 440
Compagnie Abel	705	6574	255	ABEL	RYTHSCOL	3 840
Compagnie Cipango	705	6574	255	CIPANGO	RYTHSCOL	9 399
Compagnie Grain magique	705	6574	255	GRAINMAG	RYTHSCOL	7 468
Compagnie Laflux	705	6574	255	LAFLUX	RYTHSCOL	5 714
Compagnie Les 3 clés	705	6574	255	3CLES	RYTHSCOL	9 240
Compagnie Liria	705	6574	255	LIRIA	RYTHSCOL	484
Connaître et Protéger la Nature du Val de Seine	306	6574	255	CPN	RYTHSCOL	3 887
Créavif	306	6574	255	CREAVIF	RYTHSCOL	11 752
Culture Art Société Productions	400	6574	255	CASPROD	RYTHSCOL	1 428
Décor Sonore	705	6574	255	DECORSON	RYTHSCOL	3 140
E-Graine	400	6574	255	EGRAINE	RYTHSCOL	7 182
Ensemble A	705	6574	255	ENSEMBLA	RYTHSCOL	5 456
Ethnoart	400	6574	255	ETHNOART	RYTHSCOL	2 880
Etincelles	705	6574	255	ETINCELL	RYTHSCOL	2 437
Franciade	705	6574	255	FRANCIAD	RYTHSCOL	1 214
Frères Poussière	705	6574	255	POUSSIER	RYTHSCOL	6 420
Kolomba France	306	6574	255	KOLOMBA	RYTHSCOL	0
La Brèche	400	6574	255	LABRECHE	RYTHSCOL	2 592
La Mangrove / Compagnie Le Petit Phar	400	6574	255	MANGROVE	RYTHSCOL	2 808
La souris verte 92	400	6574	255	SOURISVE	RYTHSCOL	16 848
Le Miroir qui fume	705	6574	255	MIROIR	RYTHSCOL	5 956
Le Mystère Bouffe	705	6574	255	MYSTBOUF	RYTHSCOL	6 720

Les anges mi-chus	705	6574	255	ANGES	RYTHSCOL	1 575
Les Artistes des couleurs et de la diversité	705	6574	255	ACD	RYTHSCOL	692
Les ateliers de la nature	306	6574	255	ATELNAT	RYTHSCOL	2 874
Les laboratoires d'Aubervilliers	705	6574	255	LABOAUBE	RYTHSCOL	1 616
Les petits debrouillards	400	6574	255	DEBROUILL	RYTHSCOL	21 200
Ligue de l'enseignement-Fol 93	400	6574	255	LIGUENSE	RYTHSCOL	46 312
Maddy - l'art est dans l'air	705	6574	255	AEDA	RYTHSCOL	3 348
Compagnie Meliades	705	6574	255	MELIADES	RYTHSCOL	8 640
Musée des diasporas Africaines	306	6574	255	DIASPAFR	RYTHSCOL	1 124
Name Diffusion	306	6574	255	NAME	RYTHSCOL	3 600
Silhouette	705	6574	255	SILHOUET	RYTHSCOL	10 368
Udichi	306	6574	255	UDICHI	RYTHSCOL	5 184
Un excursus	705	6574	255	EXCURSUS	RYTHSCOL	2 880
Underconstruction	400	6574	255	UNDERCON	RYTHSCOL	1 754
Une oasis dans la ville	306	6574	255	AUTDEVOU	RYTHSCOL	5 134
Villes des musiques du Monde	705	6574	255	VMDM	RYTHSCOL	3 672
Weyland et Compagnie	400	6574	255	WEYLAND	RYTHSCOL	4 888
Yeeleen les productions de la lumière	705	6574	255	YEELEEN	RYTHSCOL	2 012
TOTAL						369 513

Pour le Maire

L'Adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 06/09/2013

Publié le 06/09/2013

Certifié exécutoire le : 06/09/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué